

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 mai 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-24-05-47**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-05-48**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-24-05-49**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 avril 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-05-50**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTE DE RÉTROCESSION AVEC GROUPE PICHÉ**

CONSIDÉRANT que l'Agglomération a vendu le lot 6 485 885 à Groupe Piché équipement inc. par un acte de cession reçu devant Maître Kyana Lachaine, notaire, le 1<sup>er</sup> février 2022;

CONSIDÉRANT que Groupe Piché s'est engagé à ériger un bâtiment dans les 18 mois de la signature dudit acte;

CONSIDÉRANT que Groupe Piché reconnaît être en défaut de ses obligations de construction prévues et qu'il n'a pas remédié au défaut;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération peut exercer la rétrocession de l'immeuble si Groupe Piché est en défaut de respecter son engagement;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de rétrocession du lot 6 485 885, à intervenir avec Groupe Piché équipements inc., et ce, aux termes d'un acte préparé par Maître Alexandrine Charbonneau-Cyr, notaire, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte sont à la charge du cédant.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-05-51**

**ACCEPTATION DU PROJET DE 9205-3941 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT GIROUARD) POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE**

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par 9205-3941 Québec inc. (Aménagement Girouard);

CONSIDÉRANT que la Ville et la municipalité de Saint-Aimé-du-lac-des-Îles ont formé une Agglomération aux termes de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et du décret numéro 1062-2005;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que la gestion des parcs industriels est de compétence d'Agglomération;

CONSIDÉRANT que Aménagement Girouard désire déménager son siège social pour offrir d'avantage de service aux clients notamment par l'achat de produit en vrac.

CONSIDÉRANT que l'entreprise veut construire un bâtiment d'environ 3 000 pieds carrés incluant un espace garage, un bureau et une salle de montre intérieure et extérieure en phase un et créer un espace dans la cour arrière pour la marchandise en vrac en quantité contrôlée avec une aire de chargement ainsi qu'un abri pour l'entreposage des abrasifs hivernaux en phase 2;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain demandée est proportionnelle au bâtiment projeté;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet présenté par Aménagement Girouard pour l'achat de la parcelle numéro 14 représentant environ 7 125 mètres carrés dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le promoteur dépose un plan d'implantation préliminaire du bâtiment projeté et que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le P.I.I.A. en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-05-52

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

CONSIDÉRANT la demande d'assistance d'un technicien en prévention des incendies de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

CONSIDÉRANT le désir de celle-ci de respecter le schéma de couverture de risques en incendie sur le territoire de sa municipalité;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'un technicien en prévention des incendies à intervenir avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-05-53

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Mont-Saint-Michel, en février 2024, concernant l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de celle-ci;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Agglomération de Mont-Laurier à assurer en impartition, la gestion administrative de leur Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie, à intervenir avec la municipalité de Mont-Saint-Michel et l'Agglomération de Mont-Laurier, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser l'Agglomération de Mont-Laurier à procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement de cette nouvelle entente.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-05-54

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire